



**Délibération n°CA-2026-37
Décision modificative n°1 – 2026**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 07 septembre 2026
Présents : 20 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 22
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" : 22

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY (Arrive à 14h50)	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Laurent SEGUIN		X	Edwige EME
Mme Edwige EME	X		
M. Bernard PIQUARD		X	Jean-claude GAY
Mme Patricia FASSETNET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
Mme Karine GUILLEREY	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jacques DESHAYES	X		
Mme Catherine VUILLEMARD	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
Mme Véronique TISSERAND	X		
M. Hicham NAJI	X		
Mme Pierrette DEMESY	X		
M. Francis ABRY	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT	X	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
M. Hervé BÉLIARD		
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Carole MICHEL		X
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		X
M. Hervé PULICANI	X	
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
M. Michel RENEVIER		
Mme Christelle CUENOT		
M. Ismaël SOEUR	X	
Mme Monique BOISSEAUX		
M. François LAURENT		
Mme Marie-Josèphe LORENZI		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
LTN Julien PERRIN	X	
ADC Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
Mme Morgane BOULOGNE	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Audrey CLOCHEY		
ADJ Vincent GILLE	X	
Mme Corinne FIDON		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône		X
M. Vincent METURA-POIVRE, directeur de cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA	X	

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M le colonel Franck BEL Chef d'Etat-Major
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Mme Elyse JUIF, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°CA-2023-29 du 29 juin 2023 relative au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°CA-2025-69 du 8 décembre 2025 portant budget primitif 2026.

Après avoir entendu les précisions données par madame Edwige EME, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif de 2026 ont été réparties de la manière la plus sincère et transparente dans le respect du principe d'équilibre budgétaire.

Toutefois, des régularisations d'inscription de recettes et de dépenses sont nécessaires en raison des évolutions et des imprévus auxquels le SDIS a dû faire face.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement 2025 constaté lors du vote du CFU, par le conseil d'administration en sa séance du 23 février 2026, n'a pas été affecté dans sa totalité lors du BS 2026.

I. - NOUVELLE INSCRIPTION EN RECETTES

A. - Fonctionnement

Il est proposé d'affecter les recettes supplémentaires ci-dessous :

- Une recette complémentaire de 16 170 € correspondant à la régularisation pour 2026 de la revalorisation des carences d'ambulances privées suite à la parution par arrêté du 31 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2006 fixant les modalités d'établissement de la convention entre les services d'incendie et de secours et les établissements de santé sièges des SAMU mentionnée à l'article L.1424-42 du code général des collectivités territoriales (217 € contre 215 €) ;
- Une recette de 11 780 € égale à la subvention du FIPHFP liée au contrat d'apprentissage de l'apprentie mécanicienne ;
- Une recette supplémentaire de 5 195,81 € correspondant à la régularisation de la TICPE au titre de l'année 2025 ;

Une révision du cahier des charges de la garde ambulancière sur le secteur de Gray conduit à réduire la participation du SDIS en substitution aux seuls vendredi, samedi et dimanche contre la semaine entière précédemment. Il en résulte une diminution des recettes afférentes de 6 250 €.

B – Investissement

Il est proposé d'inscrire 7 050 € en recette d'investissement suite au paiement des pénalités de retard appliquées au fournisseur automobile Peugeot concernant la livraison de véhicules.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du BP 2026, il a été estimé une recette FCTVA de 464 000 € au lieu de 462 278.39 €. Il est proposé l'inscription d'une diminution de recette de 1 721,61 €.

II. - NOUVELLES INSCRIPTIONS EN DEPENSES

A – Fonctionnement

• Chapitre 011 :

Suite à l'inflation et à l'augmentation du prix des matières premières tout comme ceux de l'énergie d'une part, et aux nécessités d'ajustements de certains articles, il est proposé d'affecter 294 731.61 €, issus de l'excédent 2025 non affecté, sur le chapitre 011 comme suit :

- Carburant : 125 000 €
- Gaz : 25 000 €
- Combustibles : 20 000 €
- Eau et assainissement : 5 000 €
- Entretien et matériel roulant : 20 000€
- Contrat entretien espaces verts : 7 450 €
- Honoraires : 10 000 €
- Atelier : 1440 €
- Loyer Lure : 12 820 €
- Visites médicales : 1 000 €
- Formation : 14 800 €
- Autres matières et fournitures : 8 000 €
- Fournitures de petits équipements : 20 000 €
- Entretien et réparations autres biens mobiliers : 2 500 €
- Matières et fournitures : 5 000 €
- Entretien et réparation bâtiments publics : 15 000 €

Lors du budget supplémentaire, il avait été décidé d'inscrire une recette de 39 230 € lié au financement du projet de découverte du mécanisme européen de protection civile pour une quarantaine de jeunes JSP entrant dans le programme Erasmus + de la Commission Européenne en partenariat avec l'UDSP 70. Dans ce cadre, les frais de logistiques liés aux déplacements prévus pendant les vacances scolaires d'octobre ont été pris en charge par l'UDSP 70. Il est proposé de verser une nouvelle subvention de 25 107,20 € afin de couvrir les frais engagés.

III. - VIREMENT DE CREDITS

Lors du budget primitif, 11 500 € ont été affectés sur le chapitre 20 dont les crédits ne seront pas utilisés d'ici la fin de l'exercice. Afin d'anticiper une partie du financement suite au déploiement du GFU au sein du SDIS, il est proposé de transférer ces crédits sur le chapitre 21.

IV. - NOUVEL EQUILIBRE BUDGETAIRE

La décision modificative n°1 respecte les article L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT, pour lesquels n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et ne nécessite pas de virement de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir adopter la décision modificative n°1, qui respecte la règle de l'équilibre budgétaire et dont une présentation par chapitres est détaillée et jointe ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
11	Charges à caractère général	293 010,00 €	13	Atténuation de charges <i>(subvention FIPH)</i>	11 780,00 €
11	Charges à caractère général <i>(Subvention Erasmus + versée à TUDSP 70)</i>	-25 107,20 €	74	Dotations et participations <i>(carences, substitutions Gray)</i>	9 920,00 €
65	Subvention fonctionnement association UDSP70	25 107,20 €	73	Fiscalité locale <i>(TICPE rappel 2024)</i>	5 195,81 €
023	Virement vers la section investissement <i>(FCTVA)</i>	1 721,61 €	002 <i>(pour rappel BS)</i>	Reprise excédent de fonctionnement 2025	267 835,80 €
TOTAL		294 731,61 €	TOTAL		294 731,61 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	-11 500,00 €	10	Dotation, fonds divers et réserves	-1 721,61 €
21	Immobilisations corporelles	11 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 721,61 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Décision

Les membres du conseil d'administration du SDIS, à l'unanimité, adoptent la décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2026, qui respecte des règles d'équilibre budgétaire et dont une présentation par chapitres est détaillée ci-dessous.

Les documents budgétaires correspondants sont annexés à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
11	Charges à caractère général	293 010,00 €	13	Atténuation de charges (subvention FIPH)	11 780,00 €
11	Charges à caractère général (Subvention Erasmus + versée à l'UDSP 70)	-25 107,20 €	74	Dotations et participations (carences, substitutions Gray)	9 920,00 €
65	Subvention fonctionnement association UDSP70	25 107,20 €	73	Fiscalité locale (TICPE rappel 2024)	5 195,81 €
023	Virement vers la section investissement (FCTVA)	1 721,61 €	002 (pour rappel BS)	Reprise excédent de fonctionnement 2025	267 835,80 €
TOTAL		294 731,61 €	TOTAL		294 731,61 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	-11 500,00 €	10	Dotation, fonds divers et réserves	-1 721,61 €
21	Immobilisations corporelles	11 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 721,61 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

La présidente du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20261013-CA-2026-37-BF

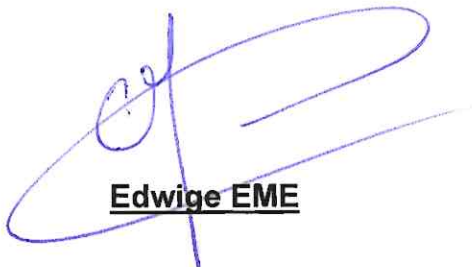
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2026

Publication : 14/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation




Edwige EME

V — ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

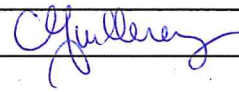
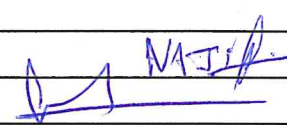
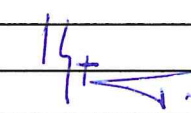
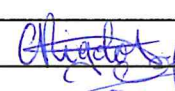
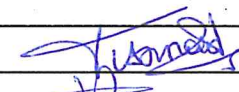
Date de convocation : 07/09/2026

Présenté par la Présidente,
A Vesoul, le 07/10/2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Vesoul, le 07/10/2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABRY Francis	
ARNOULD Isabelle	
BAILLY Laurent	
BÉLIARD Hervé	
BERTIN Jean-Marie	
BOISSEAUX Monique	
BONNARD Corinne	
BORDOT Thierry	
BURGHARD Frédéric	
BURKHALTER Fernand	
CHAUVELOT-DUBAN Claudy	
CORNU Benoît	
COUTHERUT Sylvie	
CUENOT Christelle	
DEMESY Pierrette	
DESHAYES Jacques	
DOUSSOT Dimitri	
EME Edwige	
FAIVRE Marie-Claire	
FASSETNET Patricia	
FRIQUET Carmen	
GAUTHERON Martine	
GAY Jean-Claude	
GEHIN Isabelle	
GRANDJEAN Véronique	

V — ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GUILLEREY Karine	
JEANPARIS Corinne	
LALLEMAND Jérôme	
LAURENT François	
LORENZI Marie-Josèphe	
MANIERE Sylvie	
MICHEL Carole	
NAJI Hicham	
OUDOT Thomas	
PEQUIGNOT Martine	
PINOT Régis	
PIQUARD Bernard	Donne pouvoir à M. Jean-Claude GAY.
PULICANI Hervé	
RENEVIER Michel	
RICHARD Michel	
RIGOLOT Christelle	
SEGUIN Laurent	Donne pouvoir à M ^{me} Edwige ETE
SŒUR Ismaël	
SOMBSTHAY Jean-Jacques	
TISSERAND Véronique	
VUILLEMARD Catherine	

Certifie exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture
A VESOUL, le 07/10/2026

